

# NOUVEAU CODE : PLUS QUE LE LOGEMENT DES TRUIES



Le nouveau Code exige d'avoir de l'enrichissement pour les porcs. Cette chaîne en est un exemple.

**Entré en vigueur il y a un an, le nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs renferme des recommandations et des exigences qui touchent bien plus que le logement des truies en gestation.**

Depuis que la version préliminaire du Code a été rendue publique à l'été 2013, le logement des truies gestantes mobilise les discussions. Des options de modifications de porcherie ou de nouvelles installations sont proposées. *Le Bulletin des agriculteurs* ne fait pas exception. Seulement en 2014, des articles sur le sujet ont été publiés dans les numéros d'avril, de septembre et de décembre. La demande est justifiée. Jamais la révision d'un code de bonnes pratiques en élevage n'avait sollicité un aussi grand intérêt que celui du porc.

Dans la phase de commentaires publics qui a suivi la divulgation de la version préliminaire, plus de 4700 commentaires du Canada, des États-Unis et du reste du monde ont été reçus par

le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage qui a chapeauté le processus menant à l'entrée en vigueur du Code en mars 2014. Du jamais vu ! Seuls les chevaux avaient suscité un tel engouement avec 400 commentaires. Outre le logement des truies gestantes, la douleur lors des soins apportés aux porcelets a suscité beaucoup d'intérêt.

« Ce qui est nouveau dans ce code, c'est qu'il y a maintenant des exigences », explique la vétérinaire Karine Talbot de HyLife, une entreprise porcine du Manitoba possédant 62 000 truies en Amérique du Nord. Karine Talbot a présenté une conférence intitulée *Le code des bonnes pratiques : une nouvelle ère* au Porc Show de décembre dernier. Dans l'ancienne version qui datait >



de 1993, il n'était question que de recommandations. Quelle différence cela fait-il? Le Code sert de base au programme de bien-être animal BEA. Celui-ci est en cours de révision pour se conformer au nouveau Code. De plus, le programme BEA fait partie intégrante du programme de l'Assurance qualité canadienne (AQC). Le respect du programme AQC, c'est la preuve que l'industrie se prend en main en ce qui a trait à la salubrité et au bien-être animal. Autre élément, les autorités peuvent déjà se référer au Code comme la norme de l'industrie. «Le Code, c'est un minimum», explique Karine Talbot.

### Truies gestantes

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, dans les installations neuves ou rénovées, les truies saillies et les cochettes doivent être logées en groupe. Les cages individuelles sont acceptées pendant seulement 28 jours. Une période additionnelle de sept jours est permise si nécessaire pour le regroupement des truies. Le 1<sup>er</sup> juillet 2024, ce seront toutes les truies gestantes qui devront être logées en groupes, en enclos individuels ou encore dans des cages à la condition d'avoir la possibilité de se retourner ou de faire périodiquement de l'exercice. Un comité scientifique se penche, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2019, sur ce que pourrait vouloir dire «faire périodiquement de l'exercice». «Le but final, c'est que les truies puissent bouger», explique Karine Talbot.

L'entreprise HyLife a commencé à faire des modifications dans certaines maternités. Le premier essai réalisé avant le Code a été loin d'être concluant. Le deuxième a mieux fonctionné. Les modifications incluent la récupération de deux allées de circulation et le remplacement des cages par un système d'alimentation de type bas flanc. Ces essais ont permis de réaliser qu'il ne faut pas dépasser 20 truies par groupe. Les transformations seront réalisées graduellement, en commençant par les maternités nécessitant le plus de rénovations. «Construire une maternité neuve pour les truies en groupes, ce n'est pas compliqué, explique Karine Talbot. Modifier une ferme existante toutefois, ça ne se fait pas aussi facilement, c'est du cas par cas selon la ferme. Il faudra apprendre.» La transformation de salles de gestation pour s'adapter au nouveau Code est le plus important investissement demandé. «C'est très coûteux et il n'y a pas de retour sur l'investissement, dit Karine Talbot. On le fait pour le bien-être des animaux.»

### Densité animale

Les normes de densité animale n'ont pas changé comparativement à la version précédente. «Mais celles-ci sont maintenant des exigences, précise Karine Talbot. C'est la base.» Le Code prévoit de plus en plus d'espace par porc lorsque le poids de l'animal augmente. Le tout suit une formule mathématique (espace en m<sup>2</sup> = 0,0335 X poids en kg). Cet espace par porc peut être jusqu'à 15 % et 10 % moindre, respectivement en pouponnière et en engraissement-finition. En cas de besoin, cet espace peut être encore plus réduit, 20 % en pouponnière et 15 % en engraissement, s'il est prouvé que ça ne compromet pas le bien-être des animaux. Un problème de densité est vérifié par une baisse du gain moyen quotidien, un



Voici un exemple d'enrichissement: une balle et une chaîne. Cette photo a été prise au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault.



Un autre exemple d'enrichissement: le changement de texture de moulée.

taux de mortalité anormal ou les traitements donnés aux animaux. Les animaux trop tassés peuvent démontrer de l'agressivité, manger la queue de leurs voisins ou se battre avec eux.

### Enrichissement

«C'est passé sous silence dans le Code, mais c'est maintenant obligatoire», dit Karine Talbot. En étudiant le Code, elle s'est rendu compte que plusieurs aspects étaient déjà présents sur les fermes en enrichissement. C'est le cas notamment du contact entre porcs ou du contact positif avec le producteur. Karine Talbot insiste sur le mot «positif». Si le seul contact que le porc a avec l'humain est lors de l'administration des traitements, il sera craintif à sa vue. Il est donc recommandé de marcher dans les enclos régulièrement. Le changement de texture de moulée est aussi perçu comme un enrichissement. Les jouets sont une autre source d'enrichissement. Dans la compagnie pour laquelle Karine Talbot travaille, un gérant de ferme avait décidé de recycler un tuyau de ventilation en PVC qui venait d'être remplacé. Il l'a coupé et en a placé des bouts dans les parcs des porcs. Depuis, ce genre de jouets est utilisé sur plusieurs fermes. «Il a tout ce qu'on recherche dans un jouet: c'est simple, ce n'est pas cher et c'est facile à laver», dit Karine Talbot. Une fente est pratiquée sur la longueur pour éviter que la tête du cochon se prenne dedans. Peu importe le jouet, l'important est que ce soit sécuritaire pour l'animal.

## Castration et taille de queue

La castration et la taille de la queue sans analgésique ou anesthésie ont fait jaser lors de la phase de commentaires de la version préliminaire du Code. Il est toujours possible de continuer de la même façon, à la condition que l'animal ait moins de 10 jours d'âge pour la castration et sept jours pour la taille de queue. Toutefois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la castration et la taille de queue devront à tout âge être réalisées en administrant des analgésiques afin d'atténuer la douleur. « C'est difficile à accepter pour les éleveurs parce qu'il n'y a pas de retour sur l'investissement », explique Karine Talbot. HyLife a choisi un analgésique oral, plutôt qu'une injection. C'est un liquide placé dans la gueule du porcelet. Ça ne prend que quelques secondes. Le fer est administré par injection. Le choix d'un analgésique par injection aurait nécessité un deuxième injecteur pour chaque ferme, ce qui aurait été dispendieux. HyLife utilise des injecteurs sans aiguille.

## Euthanasie

Le nouveau Code offre plusieurs alternatives pour l'euthanasie des porcs. Chacune a ses avantages et ses inconvénients, ainsi que ses limitations. HyLife a choisi le CO<sub>2</sub> qui, selon le Code, doit être utilisé chez les porcelets de moins de 30 kg (70 livres)



Voici l'équipement choisi par HyLife pour l'euthanasie des porcelets. Ce système de la compagnie Euthanex utilise le CO<sub>2</sub>.

sous sédatifs. C'est la grande nouveauté du Code concernant l'euthanasie. La technique est simple à utiliser : le porcelet est placé dans une boîte prévue pour cela. Le couvercle est fermé et le bouton est actionné. Le couvercle se barre automatiquement et une lumière rouge apparaît. Lorsque terminé, un voyant vert est allumé et le couvercle est débarré. L'animal est mort. Pour plus de sécurité, les bonbonnes de CO<sub>2</sub> sont placées à l'extérieur de la porcherie.

« HyLife suivra le Code de pratiques, conclut Karine Talbot. Ce sera fait graduellement selon l'âge des fermes. » Face au changement, les producteurs ont deux choix : appliquer le Code par obligation ou encore en faire une opportunité. **ts**